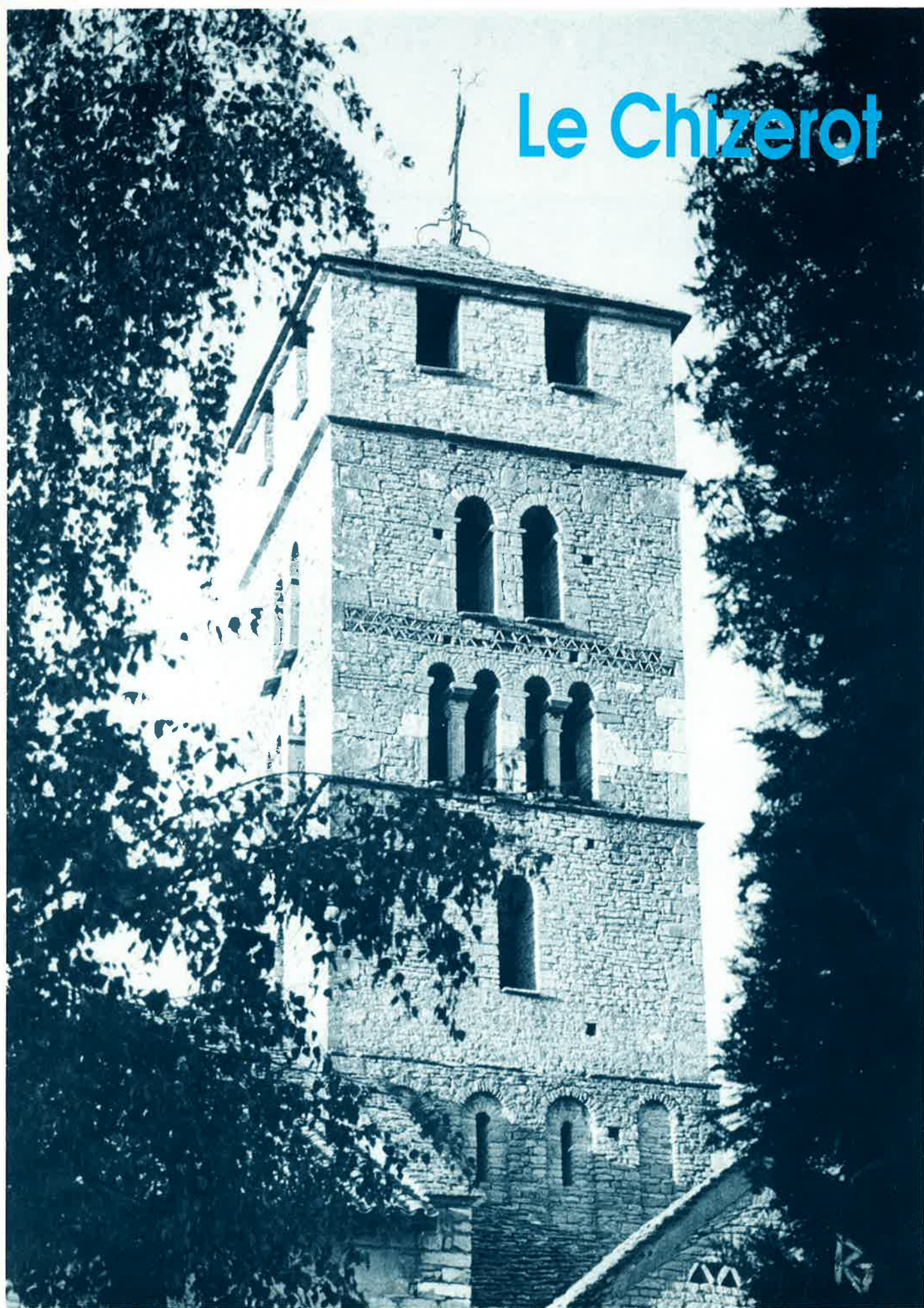


Le Chizerot



LE CHIZEROT

MAI 1991

S o m m a i r e

- Principales décisions des séances du Conseil Municipal	p 2
- Etat Civil	p 3
- Budget Communal et Compte Administratif	p 4
- Impôts Locaux	p 6
- La révision des évaluations cadastrales	p 7
- Ça c'est passé en 1990	p 8
- Vie associative	p 10
- Les Projets 1991	p 18
- Calendrier des manifestations	p 22
- Dons reçus en 1990	p 23
- Renseignement utiles	p 24

Le mot du Maire

Un nouveau cadre...

Un espace mieux adapté pour faciliter le travail administratif.

Un lieu d'accueil pour assurer la discrétion des conversations à ceux qui le souhaitent.

C'est bien sûr, le réaménagement de la Mairie qu'il convient d'évoquer en préambule de ce nouveau bulletin "Le Chizerot n° 25"; réaménagement qui a pu être conduit sans dépenses somptuaires et dans les délais prévus grâce au savoir faire et au sérieux des artisans qui ont participé. Qu'ils en soient vivement remerciés.

La parution du présent bulletin a été volontairement retardée pour permettre de vous présenter le compte administratif 1990 et le budget primitif 1991, documents essentiels dans la gestion d'une commune.

Ainsi, vous trouverez dans les pages suivantes, les réalisations de l'an dernier mais aussi les projets pour 1991 :

- ceux qui peuvent être considérés comme probables, les subventions ayant déjà été accordées, bâtiment près de l'église et érosion des sols par exemple.

- ceux qui sont possibles suivant les aides financières qui parviendront en cours d'année. A cet égard, il n'est pas impossible que nous ayons une bonne surprise, concernant la Rue Girard, vers le mois de juillet...

D'autres travaux, très importants, sont également prévus mais intéresseront la Commune uniquement dans la mesure où ils amélioreront la vie quotidienne ou l'environnement. Il est à craindre, quand même, que temporairement, ils provoqueront une gêne pendant leur réalisation.

Il s'agit de la rénovation du pont sur la Saône



(chaussée et peinture), de la remise en état du passage sous la voie S.N.C.F. et de la réfection des deux routes départementales (hors agglomération) qui traversent notre village.

Chacun peut donc constater qu'après les propositions et les projets, les réalisations vont bientôt intervenir pour répondre aux souhaits exprimés ou améliorer la qualité de la vie.

Même si elles sont conduites par des spécialistes extérieurs, il ne fait aucun doute qu'elles engendreront des contraintes pour la Municipalité et pour les habitants. Il convient donc, avec la volonté de travailler ensemble et sans jamais perdre de vue qu'il s'agit de l'intérêt général, que tout le monde en ait une parfaite connaissance.

Pour ce faire, toutes les informations figurant dans le présent bulletin peuvent être complétées par un dialogue permanent dans une mairie rénovée.

Il est également prévu d'organiser une réunion où des intervenants extérieurs, du Conseil Général, des Directions Départementales de l'Agriculture et de l'Équipement ainsi que de l'Office National des Forêts pourraient fournir tous renseignements, notamment d'ordre technique.

Lorsque, dans quelques mois, sera établi un bilan des travaux réalisés et des subventions obtenues dans le cadre d'une gestion rigoureuse, chacun pourra constater qu'UCHIZY, tout en conservant son identité, se situe en très bonne place parmi les Communes rurales de même importance.

On pourra peut être alors reprendre, pour notre village, la devise du département :

LA VRAIE VIE EST ICI !

Séance du 17/10/1990 :

- Demandes de subventions pour 1991 au titre du F.D.A.E.C. dans le cadre des travaux de rénovation dans les locaux communaux près de l'église et au titre du F.D.A.V.O.C. pour la poursuite des travaux d'aménagement de la voirie communale.
- Programmation des travaux d'assainissement de la rue Girard simultanément avec les travaux concernant l'érosion des sols.
- Acquisition de caisses de rangement pour la vaisselle de la salle communale et fixation des tarifs de location vaisselle et sonorisation.
- Embauche d'une auxiliaire temporaire à l'école maternelle en remplacement de l'agent en congés de maladie.
- Acquisition de petit matériel sportif pour les écoles.

Séance du 28/11/1990 :

- Demande d'intervention de l'OPAC pour l'aménagement de bâtiments communaux.
- Proposition de vente des terrains à l'OPAC.
- Contrat Emploi-Solidarité (CES) pour une aide au secrétariat mairie.
- Liste des travaux concernant les bâtiments communaux pour 1990-1991.
- Accepte le ramassage des ordures ménagères le lundi à partir du 1^{er} janvier 1991.
- Accord pour la distribution des colis de Noël aux personnes âgées.
- Prend acte de la création à UCHIZY d'une antenne de l'association Accueil-Entraide et de la remise des

prix départementaux de fleurissement le 30 novembre 1990 au Creusot.

Séance du 30/01/1991 :

- Demande de subvention dans le cadre de la dotation globale d'équipement 2^{ème} part pour aménagement local communal près de l'église.
- Convention passée entre la Municipalité et la laiterie d'UCHIZY au sujet des modalités de rejet des eaux usées de cet établissement.
- Proposition acquisition de bâtiments.
- Mise à l'étude de l'institution d'un droit de préemption pour la commune.
- Extension réseau d'eau potable le long du CD 163.
- Précisions demandées à la ville de TOURNUS au sujet du tarif ramassage ordures ménagères pour 1991.
- Maintient en 1991 les tarifs de locations communales et les droits de place et de pesée.
- Fixe le montant de la participation aux communes de résidence pour les enfants fréquentant l'école d'UCHIZY.
- Approuve l'avenant n° 1 au marché d'assainissement suite aux modifications intervenues en cours de travaux.
- Propose le terrain de la zone artisanale pour une occupation temporaire et précaire.

Séance du 27/02/1991 :

- Acquisition d'un bâtiment se trouvant près de l'église.
- Vérification des extincteurs de la Commune par la société MAIP, avec remplacement de 3 appareils.

DU CONSEIL MUNICIPAL

- Acquisition d'un photocopieur pour l'école.
- Accepte le principe d'une aide exceptionnelle au restaurant scolaire.

Séance du 20/03/1991.

- Adopte le compte administratif de l'exercice 1990.
- Vote le budget primitif pour l'année 1991 (dépenses et recettes à 1 585 025 Frs section fonctionnement et à 967 532 Frs section investissement).

- Décide de contracter un emprunt de 280 000 Francs pour équilibrer le budget.
- Donne tous pouvoirs de signature au Maire afin d'agir en justice pour défendre les intérêts de la Commune.
- Décide de ne pas donner suite pour l'instant à la proposition faite par un particulier à la Commune pour la vente d'un bâtiment.
- Est informé de travaux de réfection du pont sur la saône avec prise en charge totale par le conseil Général.

Etat civil 1990

NAISSANCE :

Audrey, Mélanie SOUVRE	03/07/1990
Anne-Sophie, Marie-Angèle AMMAR	11/07/1990
Charly, Joseph THEVENARD	01/08/1990
Charline OUDOT	25/09/1990
Doronie, Lise THEVENARD	11/10/1990
Jean-Romain DURAND	17/10/1990

MARIAGE :

Philippe, Henri PERNOT et Nathalie, Marie-Pierre BRODDES	10/02/1990
Georges, Michel JETON et Christiane, Germaine VILLEROT	06/07/1990
Jean-Claude LAUGERE et Annick JAMES	07/07/1990
Didier DEBARBIEUX et Evelyne DREVET	27/10/1990
Guy LAZAR et Maryvonne, Georgette, Jocelyne VARRAUX	22/12/1990

HORS COMMUNE :

Bernard MARPAUD et Simone, Véronique PONT	31/03/1990
Pierre CHAUDAGNE et Odile JACQUET	28/07/1990

DECES :

Henri, Charles LEDUR , à l'âge de 82 ans	15/02/1990
Marcelle JACQUEROUX, à l'âge de 76 ans, épouse MIGNARD	28/04/1990
Jean, René DESRAY, à l'âge de 95 ans	12/05/1990
Marcel, Eugène BERTRAND, à l'âge de 59 ans	19/06/1990
René GUDEFIN, à l'âge de 75 ans	30/06/1990
Ernestine IDMON, à l'âge de 93 ans, veuve JACOB	22/07/1990
Micheline, Jeanine, Marie CHARRIN, à l'âge de 68 ans, épouse OLIVERES	20/08/1990
Marc, Emmanuel, Paul DELEAU, à l'âge de 63 ans	22/08/1990
Sophie, Juliette JOLY, veuve BETZLER, à l'âge de 77ans	18/12/1990

LE BUDGET

L'adoption du budget constitue un acte fondamental de la gestion communale.

C'est à travers lui que prennent corps les choix et les projets des élus, c'est par la mise en place des moyens financiers nécessaires qu'ils deviennent autant de réalités par lesquelles se mesure l'action d'un Conseil Municipal sur les conditions de vie quotidienne dans la Commune.

Les différents documents budgétaires :

- **Le budget primitif** indique les prévisions de recettes et de dépenses votées par le Conseil Municipal pour une année en investissement et en fonctionnement. Le budget primitif autorise aussi le Maire à engager les dépenses dans la limite des crédits votés et à percevoir les recettes votées par le Conseil Municipal.
- **Le budget supplémentaire** est un budget d'ajustement qui intervient pour rééquilibrer, en cours d'année, les prévisions du budget primitif. Il est également un budget de report qui intégrera les restes à réaliser (projets non terminés, crédits non utilisés) de l'exercice précédent.
- **Le compte administratif** retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser).
- **Le compte de gestion**, établi par le receveur municipal, retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées et doit concorder avec le compte administratif.

Les opérations sont réparties en 2 sections :

- la section de fonctionnement qui mentionne les opérations de dépenses et de recettes qui concernent les besoins courants des services municipaux.
- la section d'investissement qui mentionne les opérations en capital qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine communal.

Il existe une liaison entre les deux sections par le prélèvement sur recettes de fonctionnement (épargne brute ou autofinancement brut) qui permet d'affecter une partie des recettes de fonctionnement au financement de la section d'investissement.

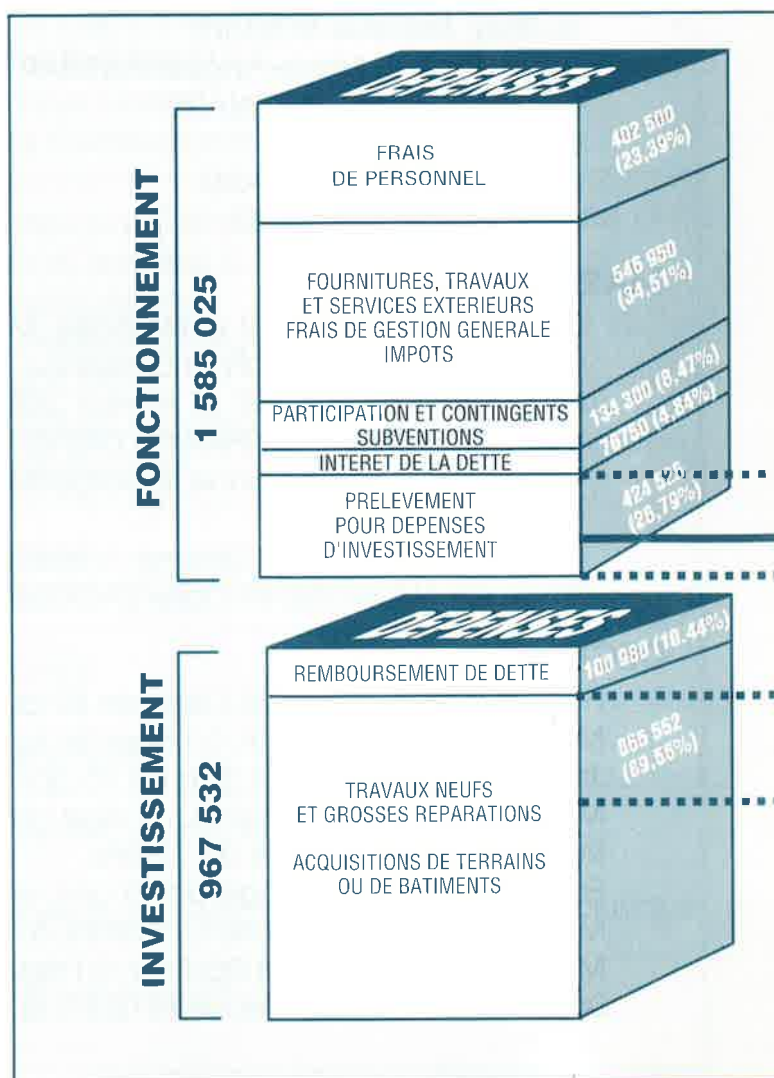
SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- dépenses liées à la gestion des services : frais de personnel et dépenses d'entretien ou de fournitures.
- dépenses pour les participations : contingents d'aide sociale, service incendie, participations intercommunales, subventions.
- dépenses à caractère financier : intérêts des emprunts, prélèvement pour dépenses d'investissement (ou épargne brute).
- recettes : - gestion des services : par exemple taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

- gestion du domaine : locations, concessions dans le cimetière...
- concours de l'Etat : dotation globale de fonctionnement.
- recettes fiscales avec notamment les impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières "bâti" et "non bâti", taxe professionnelle).

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- **dépenses :**
 - remboursement des emprunts pour la partie en capital.
 - travaux neufs et grosses réparations.
 - acquisitions de terrains ou de bâtiments.
- **recettes :**
 - dotation globale d'équipement.
 - attribut du fond de compensation pour la T.V.A.



COMMUNAL

(remboursement partiel de la T.V.A. réglée par la Commune sur les investissements réalisés deux ans plus tôt).

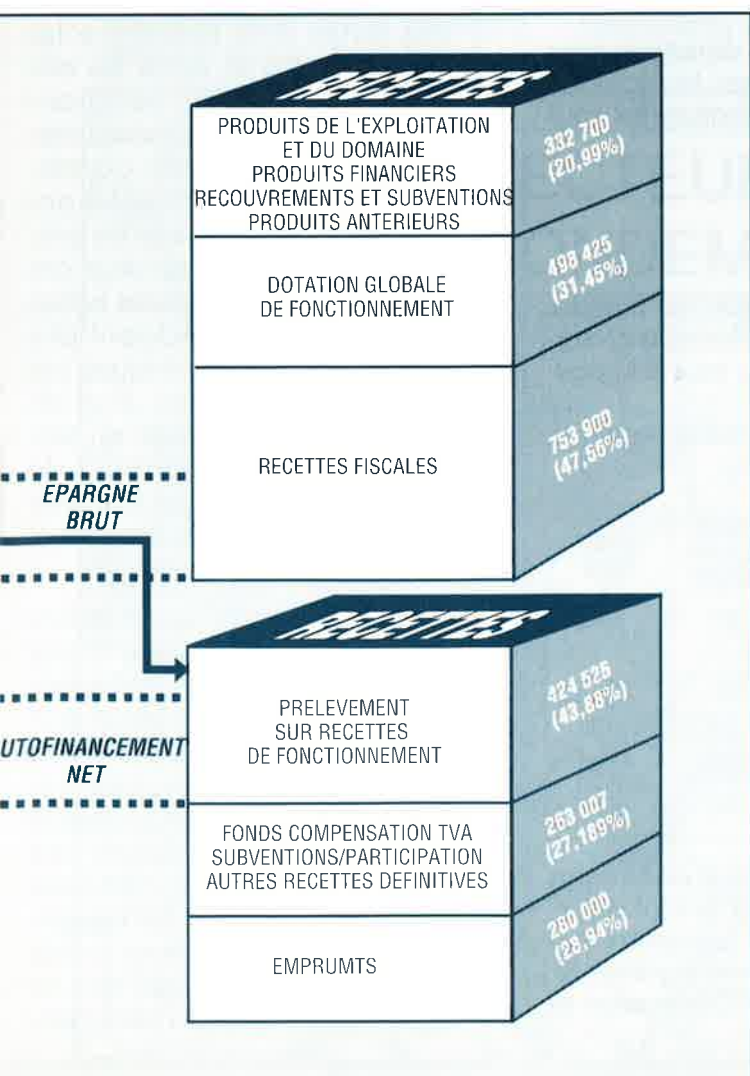
- prélèvement sur les recettes de fonctionnement.
- diverses subventions d'équipement.

A partir de ces définitions, un schéma permettra de présenter le budget primitif 1991 tel qu'il a été approuvé le 20 mars dernier par l'ensemble des conseillers municipaux :

Ce modeste schéma n'a, bien sûr pas la prétention d'expliquer toute la procédure budgétaire de la Commune, mais en fixe les grandes lignes à partir desquelles toute information complémentaire peut être demandée.

PROGRAMMES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- bâtiment communaux :	
* Acquisitions terrains, bâtiments, matériel	56 000
* Travaux neufs et grosses réparations	415 552
- Réseaux EDF et téléphone :	
* travaux de dissimulation	75 000
- Erosion des sols :	
* études et travaux	120 000
- Voirie :	
* Acquisition matériel	10 000
* Travaux	190 000



SUBVENTIONS OBTENUES ET INSCRITES A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Bâtiment communaux :	
* Dotation globale d'équipement (Etat)	51 619
* F.D.A.E.C. (Conseil Général)	88 388
- Réseaux E.D.F., téléphone	
* Monuments historiques	8 000
- Voirie :	
* F.D.A.V.O.C. (Conseil Général)	60 000

Par ailleurs, depuis l'élaboration du budget, d'autres subventions ont été accordées à la Commune, notamment pour l'érosion des sols (350 000 F) et l'assainissement (140 000 F). Elles permettront, après étude par le Conseil Municipal, d'engager les travaux correspondants en cours d'année, en utilisant la procédure d'ouvertures de crédits dans le cadre du budget supplémentaire.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 1990

Lors de la même séance du 20 mars 1991, le compte administratif, arrêté au 31 décembre 1990, a été approuvé à l'unanimité.

Il s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	
- Frais de personnel	350 541,30
- Fournitures, travaux et services extérieurs, frais de gestion générale, impôts	436 604,33
- Participations et contingents, subventions	113 064,69
- Intérêts de la dette	84 086,65
- Prélèvement pour la dépense d'investissement	461 239,22

Recettes

- Produits de l'exploitation et du domaine, produits financiers, recouvrement et subventions, produits antérieurs	436 802,16
- Dotation globale et fonctionnement	483 014,00
- Recettes fiscales	696 514,53

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	
- Remboursement de dettes	93 669,43
- Travaux neufs et grosses réparations, acquisitions de terrains ou de bâtiments	817 453,73

Recettes :

- Prélèvement sur recettes de fonctionnement	461 239,22
- Fonds compensation T.V.A., subventions, participations, autres recettes définitives	351 872,13

Au 31/12/90, il restait à réaliser :

- en dépenses	496 988,19
- en recettes	595 000,00

Depuis cette date, la plupart des dépenses et des recettes ont été réalisées et il est possible qu'avec l'apport des subventions reçues récemment, le recours à l'emprunt, prévu au budget, ne soit pas indispensable.

IMPÔTS LOCAUX

Chaque année, les conseils municipaux ont une décision majeure à prendre avant le 31 mars. Il s'agit de fixer les taux d'imposition de la taxe d'habitation, des taxes foncières "bâti" et "non bâti" ainsi que la taxe professionnelle.

Cette décision est importante pour la vie de la Commune mais son influence sur les impôts locaux que chacun d'entre nous doit acquitter est limitée. En effet, elle s'exerce dans un cadre juridique très strict et s'applique sur des éléments qui sont transmis chaque année par les services fiscaux : les bases d'imposition.

Ces bases d'imposition sont déterminées à partir de valeurs locatives qui tiennent compte de nombreux critères (surface, éléments de confort, situation, etc...) et sont, chaque année, réévaluées par décision gouvernementale.

Les bases ainsi fixées, étaient, jusqu'à l'an dernier, affectées d'un coefficient déflateur (0,96) destiné à tenir compte du ralentissement de l'inflation. La conjoncture étant favorable, ce coefficient a été supprimé par la loi de finances rectificative pour 1989 avec effet à partir de 1992, un mécanisme transitoire étant institué pour 1991.

LES COEFFICIENTS NATIONAUX DE MAJORATION FORFAITAIRE :

La loi de finances pour 1990 a fixé ces coefficients , pour l'année 1991, comme suit :

- propriétés non bâties : 1
- bâti industriel : 1,01
- autres propriétés bâties 1,03

(Pour traduire l'évolution des loyers (propriétés bâties) et du prix du quintal de blé fermage (propriétés non bâties) entre le 1^{er} Janvier 1989 et le 1^{er} Janvier 1990.

Pour tenir compte de la suppression du coefficient déflateur, sans application du mécanisme transitoire en 1991, Le Conseil Municipal a décidé, lors de sa séance du 20 Mars, **de ne pas réévaluer** les taux d'imposition qu'il avait votés en 1990, soit :

- taxe d'habitation : 5,50%
- foncier bâti : 9,38%
- foncier non bâti : 36,31%
- taxe professionnelle : 8,35%

A titre de comparaison avec des communes de la région, de population et de nature d'activité sensiblement identiques, le tableau ci-dessous montre qu'UCHIZY est loin d'être défavorisé par les taux d'imposition.

(Pour préserver l'anonymat des communes concernées, seule la population est indiquée).

ANNEE 1990	TAUX VOTE				PRODUIT DES IMPOSITIONS	IMPOSITION PAR HABITANT	POTENTIEL FISCAL PAR HABITANT	EFFORT FISCAL
	TH	TFB	TFNB	TP				
UCHIZY	5,5	9,38	36,31	8,35	618 642	852	1 277	0,62
649 hab.	8,87	14,06	34,46	10,68	981 242	1 387	1 552	0,72
627 hab.	8,76	12,24	32,39	14,60	699 743	1 047	1 226	0,80
616 hab.	9,11	13,17	47,78	18,08	1 247 840	1 884	1 688	1,00
669 hab.	7,90	12,41	36,98	13,23	1 181 662	1 648	1 833	0,87

Enfin, il est à noter qu'UCHIZY ne recueille pas la totalité des impôts locaux qui sont perçus chaque année. Encaissés par l'Etat, ils sont répartis entre la Commune, le département et la région et comprennent également des taxes ou cotisations qui sont versées à divers organismes, notamment les chambres d'Agriculture, des Métiers, de Commerce et d'Industrie.

1 - La loi n° 90669 du 30 juillet 1990 relative à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux a prévu la mise en œuvre d'un important dispositif d'évaluation devant permettre d'assurer la rénovation des bases d'imposition et d'éviter un vieillissement rapide des valeurs attribuées aux locaux et aux terrains. Les raisons d'une telle révision sont multiples.

En effet, il était devenu indispensable de corriger un certain nombre d'anomalies, de disparités à la fois entre les contribuables et entre les collectivités locales, résultant essentiellement du vieillissement d'évaluations cadastrales fixées il y a trente ans pour ce qui concerne les propriétés non bâties ou vingt ans s'agissant des propriétés bâties et qui ne correspondaient plus à la réalité économique. Les marchés locatifs ont évolués (locaux commerciaux et professionnels notamment), le parc immobilier s'est transformé, les affectations des terres agricoles ont été modifiées.

L'ancienne Loi avait prévu des procédures de mise à jour tous les six ans avec actualisations biennales entre deux révisions mais ce dispositif n'a jamais été mis en oeuvre, l'actualisation étant toutefois assurée dans le cadre de majorations forfaitaires annuelles résultant de l'application de coefficients votés par le Parlement. Dès lors, la révision des évaluations fon-

LA REVISION DES EVALUATIONS CADASTRALES

cières était devenue inéluctable.

Le système actuellement en vigueur repose sur une valeur locative déterminée à partir de références intangibles au regard de la nature des locaux utilisés (locaux de référence) et du cadre géographique concerné (La Commune). Le nouveau dispositif prévoit un cadre de tarification correspondant aux réalités du marché (loyers constatés dans le secteur d'évaluation) et la possibilité d'une évolution des éléments du cadre de tarification (sous groupes, classes, secteurs d'évaluations) entre deux révisions.

2 -REVISER LES EVALUATIONS CADASTRALES, c'est :

1°) CLASSER les propriétés selon leur nature et leur utilisation;

2°) DETERMINER les tarifs établis par secteur d'évaluation (valeur à l'hectare ou au mètre carré);

3°) EVALUER chaque propriété en multipliant la surface du bien par le tarif correspondant.

Cette classification à trois niveaux permet d'appréhender les différents type de biens.

Les propriétés bâties et non bâties sont réparties en groupes selon leur affectation (groupe des immeubles à usage d'habitation, groupe des terres plantées de vignes), en sous-groupes déterminés en fonction de la nature des biens à répertorier et de leur destination (sous-groupe des maisons

d'habitation, sous-groupe des vignes d'appellation contrôlée par exemple), en classe pour les propriétés non bâties d'après les caractéristiques physiques des sols et en catégories pour les propriétés bâties en fonction de leurs caractéristiques physiques et de leur utilisation.

Ce cadre permet un classement équitable des propriétés.

Concernant les opérations permettant de déterminer les tarifs, une enquête sur les baux et les loyers va permettre de délimiter des zones appelées secteurs d'évaluation où le marché locatif des propriétés bâties ou non bâties est homogène. Les tarifs sont ensuite fixés par secteurs d'évaluation pour chaque classe ou catégorie de propriété. Ces tarifs s'expriment en francs par hectare pour les propriétés non bâties et francs par mètre carré pour les propriétés bâties.

Le troisième niveau prévoit le calcul des évaluations cadastrales de chaque propriété :

- Propriétés bâties : surface du local x tarif de la catégorie x coefficient de situation.

- Propriétés non bâties : surface de la parcelle appartenant à une classe x tarif de cette classe.

3 - Les opérations de la révision sont réalisées en étroite concertation avec les élus locaux et les représentants des contribuables qui sont majoritaires. Quatre instances interviennent pour la mise en oeuvre de la révision :

- La Commission Communale des impôts directs qui siège dans sa composition actuelle,

La Commission Départementale des évaluations cadastrales (18 membres),

La Commission Départementale des Impôts directs locaux (15 membres),

- Le Comité de délimitation des secteurs d'Evaluation (14 membres).

La C.C.I.D. présidée par le Maire et la C. D.E.V. sont investis soit d'un pouvoir consultatif soit d'un pouvoir de décision.

Quand à la C.D.I.D.L., elle joue de rôle d'instance d'appel. Elle tranche les désaccords entre l'administration et, selon le cas, la C.C.I.D. ou la C.D.E.C. Le C.D.S.E. arrête le découpage du Département en secteurs d'évaluation.

En conclusion, les opérations de révision des évaluations cadastrales se feront donc par la recherche d'une plus grande équité dans la répartition de la charge fiscale. Les travaux de révision n'auront, dans un premier temps, aucun effet sur les bases de la fiscalité directe locale. Ils seront suivis d'un rapport qui analysera les résultats de la révision permettant au Parlement de fixer par une Loi la date d'incorporation des résultats de la révision dans les rôles des impôts directs locaux, les mesures éventuelles d'étalement des transferts de charges entre contribuables et les conséquences de la révision des bases d'imposition sur le calcul des dotations versées par l'état.

Un nouveau décor à la Mairie



Aucuns travaux n'ayant été réalisés depuis 1972, il devenait impératif de rénover les locaux. L'occasion fut ainsi donnée d'étudier une nouvelle distribution des salles afin que le Maire dispose d'un bureau pour l'accueil des administrés.





LAGUNE

La lagune est désormais terminée. Seuls les raccordements sont à effectuer.

Il conviendra ensuite d'améliorer l'environnement, vaste programme auquel se sont déjà attaqués MM. Baudras et Gonnaud



Dans le cadre de l'assainissement, la commune s'est vue dans l'obligation de procéder à la réfection de la chaussée. Ci-contre, la partie basse de la Rue du Bief en travaux.



BOULODROME

Les travaux commencés par la société en 1989 se sont achevés début Mai 1990.

L'inauguration officielle a eu lieu le samedi 12 Mai 1990.

Les boulistes, quant à eux, étaient déjà à pied d'œuvre...



TERRAIN DE PETANQUE

Quand le Président donne l'exemple

MÉDAILLES



La médaille de la Famille Française a été attribuée aux Familles BESSON Louis et AUBŒUF Pierre. Cette sympathique cérémonie s'est déroulée le 29 Décembre 1990 à la Salle Communale.



Quand un ami décore un autre ami...
Maurice VERNET se voit attribué la Médaille d'Argent Départementale et Communale par le Maire
Une distinction bien méritée.



CHEZ LES POMPIERS



Présentation des tenues A.R.I.

le 6 janvier 1991
Même les adjoints participent...
et le capitaine se frotte les mains !

Tombe la neige

Les Sapeurs-Pompiers n'ont pas hésité à prendre des risques pour la sécurité de nos écoliers

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Uchizy possède un tableau de ses enfants morts pour la France, appelé reliquaire. Ce travail est l'œuvre dès 1918 de M. Meneveau, instituteur, dont le fils fut au nombre des victimes de la grande guerre.

Ce reliquaire a été rénové et complété en 1967 à l'initiative du Conseil Municipal.

Ce souvenir des deux guerres est exposé dans une salle de classe. C'est devant lui que se déroule chaque année la cérémonie du 11 Novembre, laquelle attire une foule nombreuse.



COMITÉ DES FÊTES

L'année 1990 fut une année animée pour le Comité des Fêtes :

- 13 juillet :

Fête nationale. Beaucoup de monde et d'ambiance, à renouveler.

- 9 décembre :

Loto avec le Comité Cycliste et Comité de Jumelage, bonne affluence, à continuer.

- 16 décembre :

Arbre de Noël avec les Amis de la Musique, les Anonymes (théâtre) et les écoles. Succès important, sera reconduit.

- 12 janvier 91 :

Fête des conscrits : 2^{ème} année de relance et une très bonne participation avec une ambiance super.

L'Assemblée Générale s'est déroulée le 26 Avril dans la bonne humeur, une trentaine de personnes assistaient à la réunion.

Le Comité des Fêtes a accueilli 3 nouveaux adhérents. M^{me}. DOUDET Suzette
M. CHALARD Daniel
M. CANARD Guy.

Le Président :
G. GALLAND



LOISIRS CHIZEROTS

Pour sa deuxième année d'existence, Loisirs Chizerots et le Comité de Jumelage d'Uchizy organisent, comme l'an passé, un échange de jeunes (de 15 à 20 ans), entre Harthausen et Uchizy pendant les vacances d'été.

Nos jeunes iront à Harthausen la première semaine de juillet et recevront leurs amis Allemands la première semaine d'Août à Uchizy, dans les familles.

Puis, ils descendront, tous ou presque, dans le midi en camping pour une semaine.

Pour plus amples informations et inscriptions, vous pouvez contacter :

Josyane RAYNAUD, (Secrétaire : 85.40.54.98

Daniel DURAND, (Président : 85.40.50.59

Nous espérons pouvoir organiser, pendant le séjour de nos amis d'Harthausen, un méchoui réunissant le plus grand nombre de personnes.

Nous restons à l'écoute des désirs d'activités de nos jeunes et moins jeunes.

N'hésitez pas à nous contacter.

Le Président :
Daniel DURAND

ALLEZ LES FLEURS

Les trois prix d'encouragement attribués à UCHIZY en 1989, au titre de la première participation au Concours de Fleurissement, ont porté leurs fruits !

Notre Commune a obtenu pour son fleurissement 1990 le 5^e Prix départemental dans la catégorie des villages de moins de 1000 habitants.

Bravo à toute l'équipe du fleurissement pour ce succès bien mérité, au prix de combien d'heures consacrées aux plantations, à l'entretien des massifs, à l'arrosage, tout au long de l'été chaud et sec que nous avons connu l'an dernier...

Répétons le une fois de plus, puisque certains ne veulent ni le croire, ni l'admettre, l'énorme travail de nos "jardiniers-paysagistes" du fleurissement communal est totalement bénévole !...

Qu'ils soient encore remerciés de leur peine et de leur foi en l'embellissement du village, et pourquoi pas ?, imités ou aidés !

Remercions aussi et félicitons tous ceux qui font l'effort, et de mieux en mieux d'année en année, de fleurir leur jardin, leur cour, leur façade ou les abords de la voie publique, que ce soit par des massifs de fleurs annuelles, des plantes vivaces ou des arbustes à fleurs.

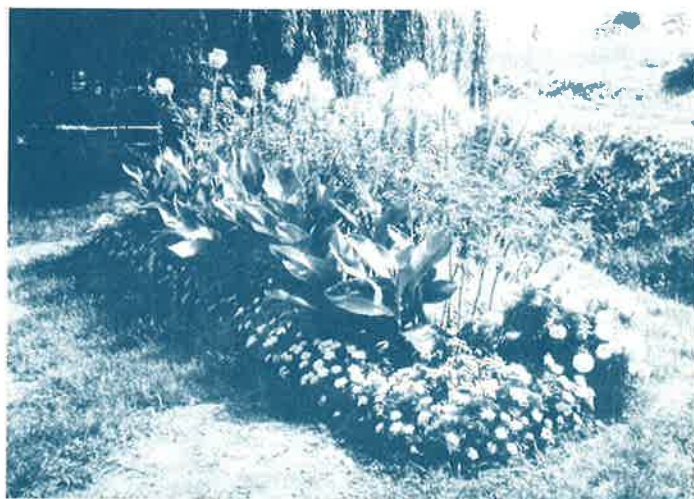
Grâce à toutes les bonnes volontés, notre village s'égaie et s'anime de belles couleurs dès le printemps jusqu'à l'automne et devient plus vivant et plus accueillant.

Et pour reprendre la devise du Conseil Général appliquée à la Saône et Loire, nous pourrions dire nous aussi à propos d'UCHIZY : "là est la vraie vie !".

Continuons donc de fleurir tous ensemble notre village, nos rues et nos maisons, pour notre qualité de vie et pour l'agrément de tous nos amis et visiteurs...

Prochainement, sera organisée une réunion sur le fleurissement avec la participation de M. CARPENTIERO, paysagiste à la ville de MACON, qui nous a déjà beaucoup encouragés et a très amicalement guidé nos premiers pas d'amateurs.

D'avance, nous vous y invitons très cordialement.



AU CLUB RENCONTRE ET SYMPATHIE

**Des rencontres ? oui, Beaucoup !
Et de la sympathie ? oui, en plus !**

Ne dit-on pas que la recette d'une retraite sereine c'est de rester très actif de corps et d'esprit, et surtout de ne pas se replier sur soi ou s'enfermer dans la solitude, toujours néfaste pour la santé?

C'est bien le but des clubs des Aînés Ruraux de permettre aux retraités, jeunes ou anciens, de se rencontrer pour mieux se connaître, se distraire ensemble et se soutenir moralement les uns les autres.

Le Club des Aînés d'UCHIZY, en choisissant volontairement le nom de "RENCONTRE et SYMPATHIE", en a fait son slogan et son programme. Et de fait, les activités ne manquent pas tout au long de l'année :

- les réunions deux fois par mois, avec au choix, jeux de cartes ou pétanque s'il fait beau, se terminent par un goûter qui est souvent le prétexte à fêter joyeusement les anniversaires...

- le repas annuel, le goûter de Noël, le Carnaval des Enfants des Ecoles donnent toujours lieu à des rencontres chaleureuses...

- les deux voyages d'une journée, au printemps et à l'automne, et les nombreuses autres sorties très variées, sont autant d'occasions de se changer les idées et de "voir ailleurs"...

- l'atelier peinture sur tissus et autres travaux manuels est fréquenté assidûment par un groupe de dames de plus en plus nombreuses...

- l'atelier bois, récemment ouvert, va combler les amateurs de bricolage...

Il y a encore bien d'autres projets, mais, voilà, les

locaux ne suffisent plus pour le moment, avec cependant l'espoir d'une solution dans quelque temps...

Une centaine d'adhérents en 91. C'est peut-être bien la preuve qu'en plus de toutes ces activités il y a aussi beaucoup de sympathie et un certain bonheur à se retrouver pour vivre ensemble de précieux moments de loisirs, de découvertes ou de partage.

Eh bien, direz-vous : "ils ont le temps de faire tout ça, nos anciens !" D'accord, puisqu'ils sont à la retraite. Mais, regardez donc comme ils sont toujours débordés ! ...

C'est vrai, au club les adhérents débordent d'imagination, de projets et, soyez-en sûrs, de beaucoup d'amitié !



C I A T I V E

INTERVENTIONS DES POMPIERS EN 1990

Présentation
du matériel



05/01/90	Assistance à Mme BETZLER	2 sapeurs
16/01/90	Inondation voie publique (poteau incendie)	2 sapeurs
25/01/90	Feu de cheminée TALMARD Louis	3 sapeurs
14/02/90	Dégagement R.N.6	2 sapeurs
14/02/90	Feu de cheminée SIMON Maurice	5 sapeurs
22/02/90	Inondation habitation Mme BETZLER	2 sapeurs
04/03/90	Feu de cheminée PIPONNIER Jean-Marc	6 sapeurs
16/03/90	Assistance à Mme BETZLER (malaise)	2 sapeurs
29/03/90	Assistance à Mme BETZLER (malaise)	2 sapeurs
11/04/90	Feu de voiture	2 sapeurs
25/04/90	Assistance à Mme BETZLER (malaise)	2 sapeurs
02/05/90	Destruction nid de guêpes Mr LECUELLE	3 sapeurs
03/05/90	Destruction nid de guêpes Mme GRATIEN	2 sapeurs
11/05/90	Assistance à Mme BETZLER	2 sapeurs + TOURNUS
16/05/90	Destruction nid de guêpes	3 sapeurs
21/05/90	Intervention sur la Saône (bateau échoué)	2 sapeurs + TOURNUS
06/06/90	Destruction nid de frelons Mr PENIN	2 sapeurs
27/06/90	Protection des biens Mme NOBLET	4 sapeurs
29/06/90	Intervention après orage	3 sapeurs
30/06/90	Intervention après orage	4 sapeurs
02/07/90	Destruction nid de guêpes Mr GRIVEAUX	2 sapeurs
06/07/90	Protection des biens communaux (église)	3 sapeurs
07/07/90	Intervention après orage	4 sapeurs
16/07/90	Destruction nid de guêpes Mr CLERC	2 sapeurs
03/08/90	Inondation habitation Mme LEBRUN (égout bouché)	6 sapeurs
28/07/90	Assistance Mr JACOB (malaise)	2 sapeurs + TOURNUS
11/08/90	Assistance Mme BETZLER (malaise)	2 sapeurs
13/08/90	Assistance au camping (tornade)	7 sapeurs + TOURNUS
24/08/90	Feu de friches à la montagne	8 sapeurs + TOURNUS
05/09/90	Feu de remblai	11 sapeurs
13/09/90	Feu sur voie ferrée	3 sapeurs + TOURNUS
01/10/90	Inondation voie publique	5 sapeurs
03/11/90	Destruction nid de guêpes Mr LAZAR	5 sapeurs
01/10/90	Sauvetage animaux Mr SAILLET (chat)	2 sapeurs
10/12/90	Assistance Mme BETZLER	2 sapeurs
10/12/90	Sauvetage des biens de M ^{me} LEBRUN	1 sapeur
13/12/90	Déblaiement neige toit école -mairie	3 sapeurs
TOTAL INTERVENTIONS 1990= 39		
14/01/91	Feu habitation Mr BOUILLON	9 sapeurs + TOURNUS
26/01/91	Protection des biens Mr ROUX	2 sapeurs
08/02/91	Inondation W.C.public	3 sapeurs
09/02/91	Inondation rue	3 sapeurs
10/03/91	Feu habitation Restaurant "Les Amis de la Route"	8 sapeurs + TOURNUS.

VOYAGE POMPIERS : "LES ILES D'YERES" LES 12, 13 ET 14 JUILLET 1991

LA BOULE SARRASINE



La Boule Sarrasine pour la 3^{ème} fois de l'année 1990 était mise à contribution le 2 décembre.

Après l'inauguration de son boulodrome le 12 mai, l'organisation des fédéraux les 16 et 17 juin, la Boule Sarrasine s'était vu confier l'organisation du congrès départemental bouliste.

140 congressistes représentant 70 sociétés étaient présents à UCHIZY. A l'issue de la réunion, un vin d'honneur a été offert, conjointement par la Municipalité et la Boule Sarrasine, en présence du Maire, des adjoints et des Conseillers Municipaux d'UCHIZY. Un repas groupant 110 convives clôtura au "Greuzes Folies" cette assemblée.

Pour cette année, en plus des manifestations prévues au calendrier 1991, l'équipe d'UCHIZY engagée au championnat départementale jouera en soirée à UCHIZY les 19 avril, 3 et 10 mai au boulodrome les rencontres inter-clubs.

La Boule Sarrasine invite toutes les personnes qui seraient intéressées à venir rejoindre les joueurs, les mercredi après-midi et jeudi en soirée pour s'exercer à la pratique des boules.

Les jeunes à partir de 11 ans seront accueillis chaleureusement à la société où une école de boules est prévue.

Le Président
R. BERTOLINI

LES AMIS DE LA MUSIQUE

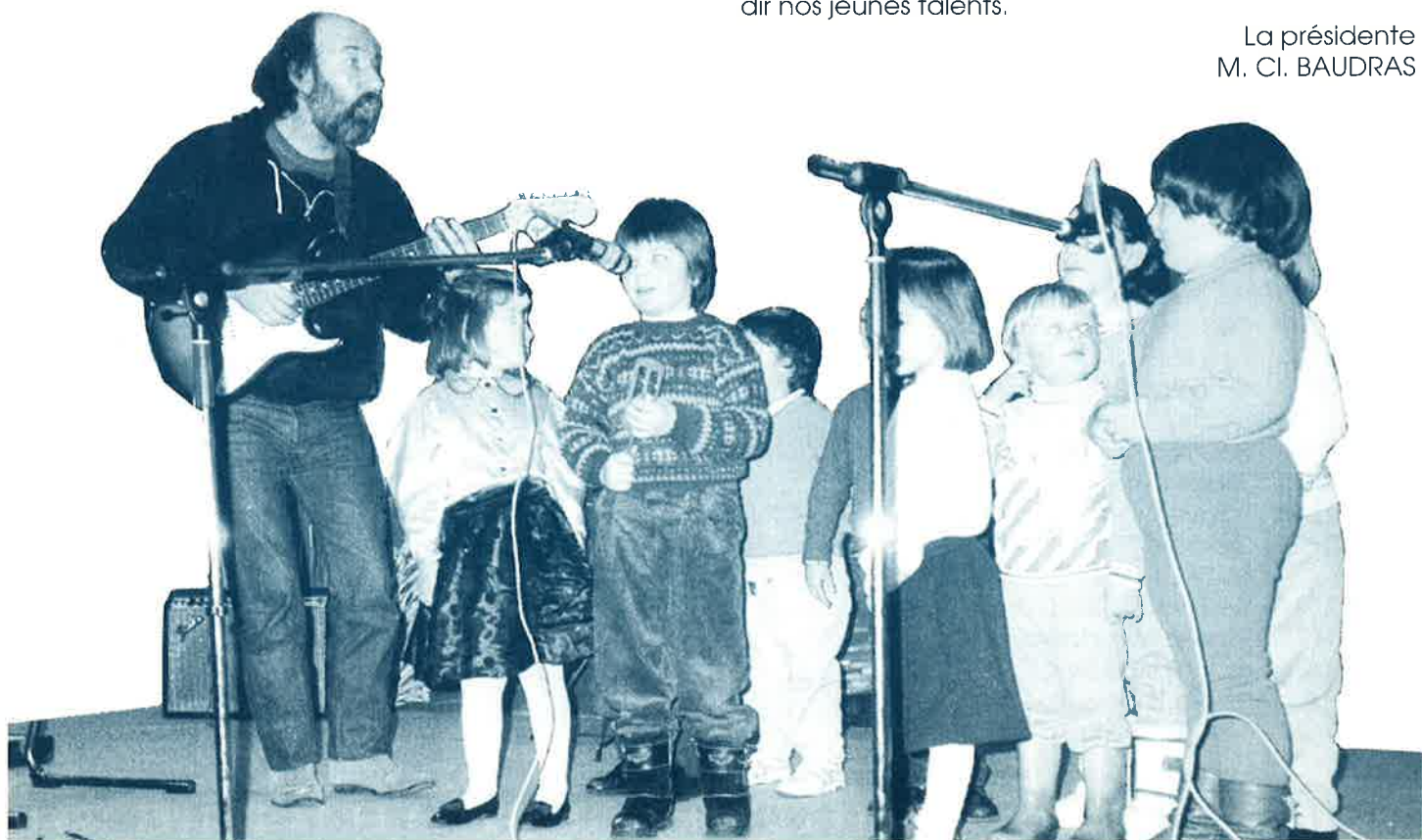
Cette année, les amis de la musique ont décidé de remplacer le défilé de Carnaval, par de nombreux jeux à la disposition des enfants dans la salle communale.

A l'ambiance, qu'il y a eu tout l'après-midi, nous pouvons dire que cette fête de Carnaval fut une réussite.

Maintenant notre association va se remettre au travail pour préparer l'audition des élèves qui se fera dans **l'église D'UCHIZY le dimanche 9 juin vers 17 heures.**

Nous espérons que vous serez nombreux à applaudir nos jeunes talents.

La présidente
M. CI. BAUDRAS



■ LA "CALANEU"



Le 10 mars dernier, notre jeune association organisait sa première manifestation. Le temps exceptionnellement chaud de ce jour a encouragé les Chizerots à venir nous rejoindre et ce sont près de 100 personnes qui se sont lancées sur les sentiers ceinturant la commune pour une promenade d'environ 6 Km. Ce fut l'occasion pour certains de découvrir des sites dont ils ne connaissaient que le nom.

A l'arrivée, tous les marcheurs ont pu apprécier boissons et pâtisseries offertes par l'association.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette journée ainsi que les 130 membres actifs ou bienfaiteurs que compte maintenant l'association.

Nous nous réjouissons de constater qu'un nombre grandissant de personnes se préoccupent de leur environnement et s'inquiètent avec nous des pro-

blèmes causés par la pollution des ruisseaux, le déboisement et le défrichage intensifs, les décharges sauvages, la mauvaise qualité de l'eau, etc...

D'autres part, nous restons vigilants sur le problème de l'ouverture d'une carrière à UCHIZY (problème ayant motivé la création de notre association) : la société CHAPELLE n'a pas, à ce jour, déposé en Préfecture le dossier d'étude d'impacts.

Si vous aussi, vous êtes sensibles à tous ces problèmes d'environnement et si vous n'avez pas été contacté par notre association, vous pouvez nous rejoindre en appelant :

Danielle LARGE " A la Martine " Tél. 85 40 54 64 ou
Josiane RAYNAUD " En Grenaud " Tél. 85 40 54 98

La Présidente
D. LARGE

■ COMITE DE JUMELAGE UCHIZY-HARTHAUSEN



Le 23 février 1991, le comité de jumelage a organisé la soirée choucroute, qui cette année fut un grand succès avec plus de 150 participants. Pour cette occasion, nous avons demandé à M. Eugène SCHREINER, charcutier-traiteur à Harthausen de nous préparer la choucroute, laquelle fut très appréciée par tous. La soirée se poursuit dans une très bonne ambiance animée par l'orchestre Variety.

Cette année, les échanges des jeunes Franco-Allemands se poursuivront. Les jeunes Français doivent se rendre à Harthausen, dans les familles, du 8 au 18 juillet 1991. Les jeunes Allemands viendront dans les familles Françaises du 3 au 10 Août. Du 10 au 18 août, français et Allemands ont en projet de passer quelques jours ensemble sur la côte méditerranéenne.

Nous envisageons également d'organiser un voyage en France sur plusieurs jours avec participants Allemands et Français. Les personnes intéressées par ces activités peuvent se renseigner auprès des membres du comité.

Le Président
J. TALMARD



1-

LUTTE CONTRE L'EROSION DES SOLS DANS LES VIGNOBLES

Dès 1989, le Conseil Général a mis sur pied une politique particulière pour encourager les viticulteurs et les communes des zones viticoles sensibles à l'érosion à prendre des mesures de prévention.

Pour bénéficier des aides prévues, les conditions sont très précises :

1/ **Les Viticulteurs** doivent s'engager à respecter individuellement la charte du Vignoble élaborée par la chambre d'Agriculture, et doivent se grouper en A.S.A. (Association Syndicale Autorisée) afin de réaliser collectivement les travaux nécessaires pour empêcher le ruissellement de l'eau pluviale (réseaux de collecte, bassins de décantation, moyennant l'octroi d'une subvention de 35% sur le montant des travaux.

2/ Les Communes

Doivent assurer l'écoulement aval et, si besoin, le maîtriser par des bassins d'orage, l'aide financière attribuée s'élevant à 50% du coût des travaux.

A UCHIZY, le Conseil Municipal avait dans le même temps programmé l'implantation du réseau d'assainissement de la **Rue GIRARD**, à la suite de la réalisation de la lagune, de même que la réfection complète des canalisations d'eau pluviale de cette rue. Pour mener à bien ce projet, il était très important de prendre en compte les eaux pluviales en provenance de l'ensemble du bassin versant situé en amont : Combarnier, Condemines, en l'Orme, Vignes du Clou... D'où l'intérêt des récentes mesures en faveur de la lutte contre l'érosion.

Il en est résulté deux démarches bien distinctes, mais obliga-

toirement très interdépendantes l'une de l'autre :

1/ - **Création de l'A.S.A. des CONDEMINES**, Président Patrick THEVENARD, regroupant 9 propriétaires pour une superficie de 22 hectares. Le projet des travaux à réaliser s'élève à un montant de 450 000 Fr., subventionnable à 35%, le solde étant pris en charge par les adhérents de l'A.S.A.

2/- **Projet communal** pour collecter les eaux à la sortie du bassin de décantation du vignoble des Condemines, les régulariser par un bassin d'orage de 3500 M³ et les acheminer en direction du réseau d'écoulement de la rue GIRARD

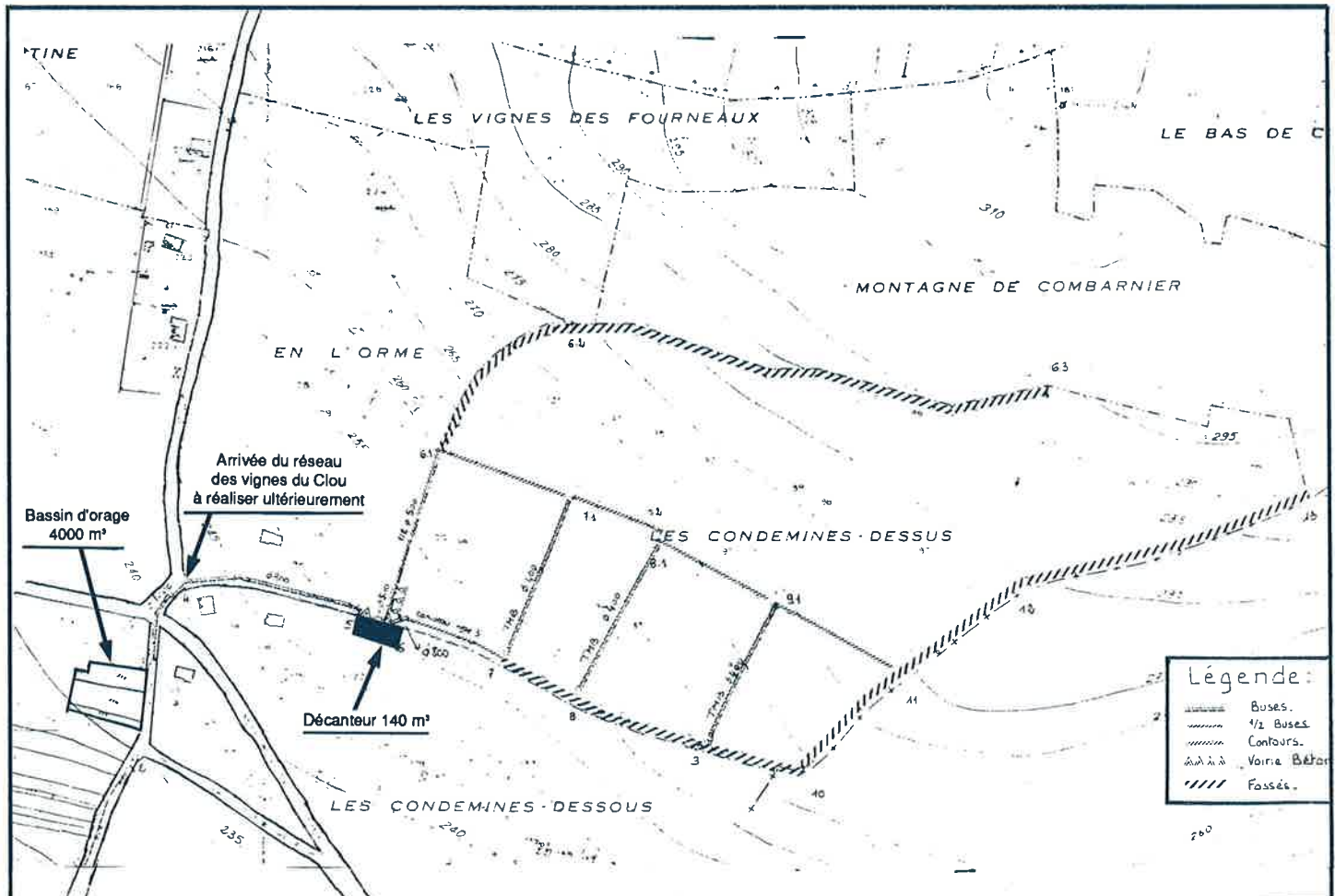
- **Montant du projet**

= 700 000 F H/T.

- **Subvention accordée (50%)**

= 350 000 F H.T.

- Travaux réalisables fin 91 et 92.



2-

REAMENAGEMENT DE LA RUE GIRARD

Le plan d'ensemble du réaménagement de la rue GIRARD se décompose comme suit :

- **mise en place du réseau d'eau pluviale recalibré**, dont une partie est prévue dans le projet communal "érosion", présenté plus haut,
- **mise en place du réseau d'assainissement** : une 1^{ère} tranche est réalisable en 1991, partant depuis la lagune jusqu'au bas de CORCELLES,
 - **montant de cette tranche** : 350 000 F H.T.
 - **subvention accordée** : (40%) 140 000 F
- **renouvellement du réseau de distribution de l'eau potable** qui sera réalisé parallèlement avec les travaux précédents,
- coût environ 1 000 000 F H.T.
- pris en charge par le syndicat des Eaux du Haut Mâconnais

- **réfection totale de la chaussée**, en fin de programme.

Les subventions concernant les travaux assainissement et réseau pluvial pour la rue GIRARD, depuis QUENTIN jusqu'en CORCELLES, sont attendues fin 91 ou début 92.

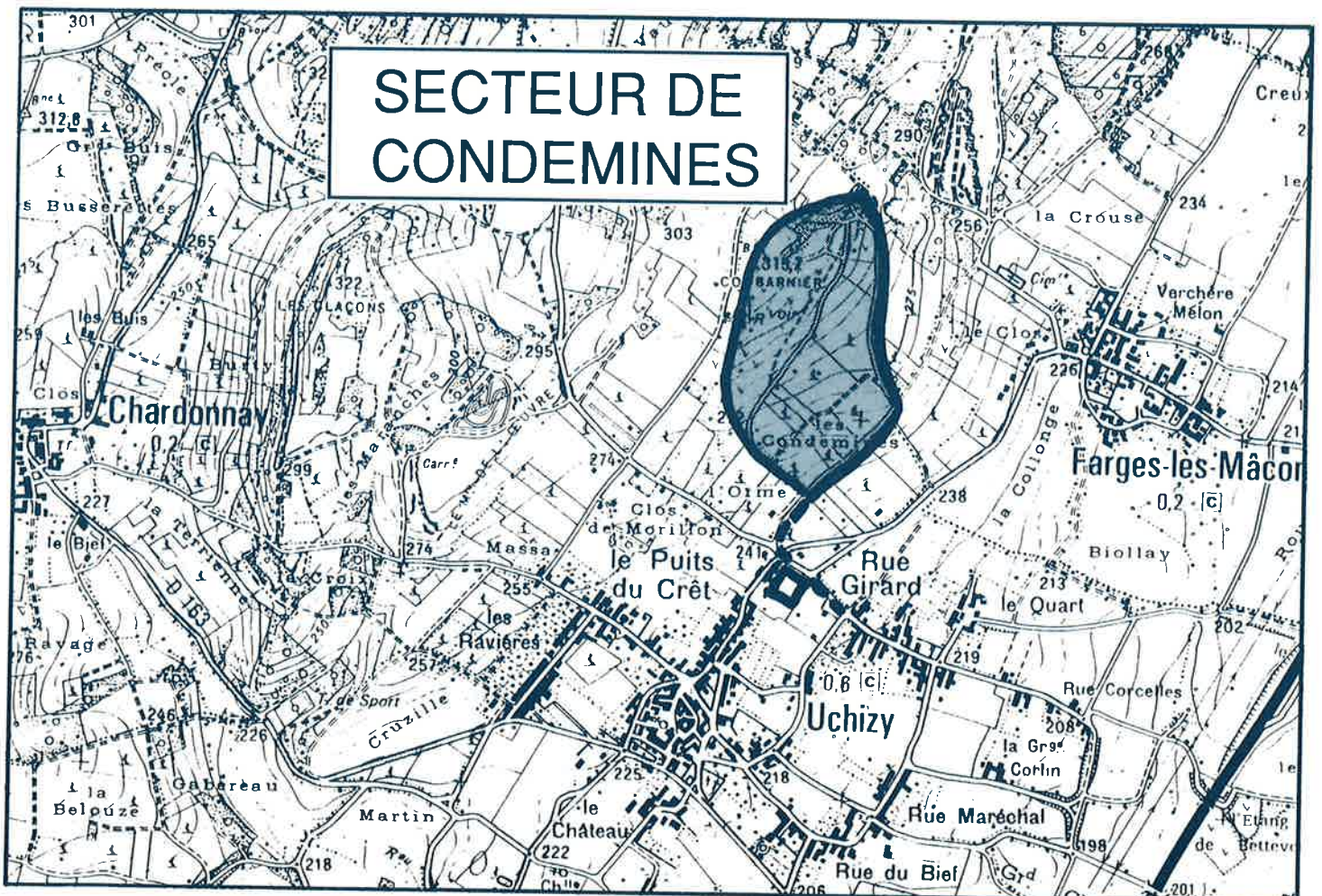
Il va sans dire qu'un tel programme de travaux ne pouvait pas s'envisager sans le concours de subventions importantes émanant du Conseil Général, de l'Etat et de la Communauté Economique Européenne (C.E.E.).

Il faut aussi noter la parfaite coordination des instances administratives pour que puissent être programmées en même temps les diverses opérations "érosion", "assainissement", "eau potable", tout en bénéficiant des aides financières les plus favorables, pour aboutir au meilleur résultat

technique et au moindre coût. C'est une performance à saluer, tout à l'avantage de notre Commune.

Il est certain que la réalisation de ce programme entraînera dès la fin 91 et courant 92 l'ouverture d'un vaste chantier de travaux publics dans tout le secteur de la rue GIRARD, avec ses contraintes passagères.

Souhaitons que la durée de ces désagréments soit la plus courte que possible en sachant que c'est à ce prix que nous parviendrons enfin au terme de tous les maux qui accablent la rue GIRARD depuis longtemps et qu'elle pourra devenir pour de bon un quartier où il fasse bon vivre.



Chaque fois qu'elle se réunit, la Commission "des Chemins" a fort à faire. La voirie communale comporte plus de 40 Km. de rues et routes principales qu'il faut surveiller avec vigilance parce que la chaussée se dégrade facilement sous l'effet de la circulation et des intempéries. Et de nos jours, il n'est pas concevable d'avoir des routes en mauvais état.

Or toutes les interventions d'entretien et de réparations sur une chaussée coûtent très cher : 10 000 à 20 000 F. au kilomètre en réparation superficielle, 90 000 à 120 000 F. au kilomètre en réfection générale, dans le cas de nos voies communales. Par ailleurs, les crédits affectés à la voirie par le budget municipal et qui constituent une charge importante, ne sont pas extensibles, les subventions non plus.

La Commission "des chemins" doit donc gérer au mieux le bon entretien de ce patrimoine, dans les limites budgétaires, déterminer les priorités et faire des choix dans les propositions à soumettre au Conseil Municipal.

Au terme de l'exercice 1990,

plusieurs éléments positifs sont à noter : le nouveau matériel, c'est à dire le tracteur équipé d'un broyeur et d'un chargeur, et le mini-tracteur équipé d'une tondeuse, ont donné toute satisfaction pour l'élagage des buissons, l'entretien des bas-côtés, talus et pelouses, et la réalisation de nombreux autres travaux. L'aspect général de la Commune, et de nos abords et chemins en particulier, s'est beaucoup amélioré. Le programme de canalisation des fossés ouverts apporte aussi une grosse amélioration dans le village, Il sera poursuivi en 91 dans la Rue de Quentin et la Rue au Pré. (1)...

Par contre, l'ensemble de la voirie a beaucoup souffert au cours du dernier hiver, par suite de la neige et du gel. Il en est résulté de nombreuses dégradations de la chaussée.

Le montant des crédits affectés à la voirie au budget 91 s'élève à 200 000 F., dont 60 000 F. de subventions du Conseil Général dans le cadre du F.D.A.V.O.C. (Fond d'Aide à la Voirie Communale).

La Commission "des Chemins" a fait les propositions suivantes pour l'année 1991 :

1/ - réfection des fossés et dérasement des bas-côtés sur :

1,5 km de chemins non goudronnés,

0,4 km de chemins goudronnés.

2/ - goudronnage : rue de la Martine, rue du Puits, rue Quincampoix, chemin des Ravières, Place des Dîmes, en Grenaud.

3/ - réparation : rue de la Grange Corlin, rue au Pré, rue du Moulin, chemin du Moulin de Jonc, et divers.

4/ - traversées de route : carrefour de la Martine et au Quart-Mallet.

5/ - aménagement de la rue du Lavoir.

(1)... L'acquisition d'une lame déneigeuse, portée à l'avant du gros tracteur, permet désormais de dégager rapidement et efficacement les routes de la Commune, comme on a pu le vérifier lors des dernières chutes de neige fin décembre et courant janvier.



4-

REFECTION BATIMENTS COMMUNAUX

Le bâtiment communal attenant à l'Église a sans doute une très longue histoire. Dans un passé récent dont se souviennent très bien les Anciens d'UCHIZY, il a servi d'école communale pour les filles, avec logement de l'institutrice. Par la suite, l'appartement a été loué à M. et M^{me} DESRAY et la salle de classe louée au camping E.D.F. comme entrepôt. Ces locaux sont maintenant libres et le Conseil Municipal a décidé d'entreprendre leur restauration et de les aménager en local polyvalent, très souhaité par les Associations de la Commune, comprenant une salle de 90 M² au dessus de la remise des Sapeurs Pompiers, une bibliothèque, des sanitaires et des salles annexes.

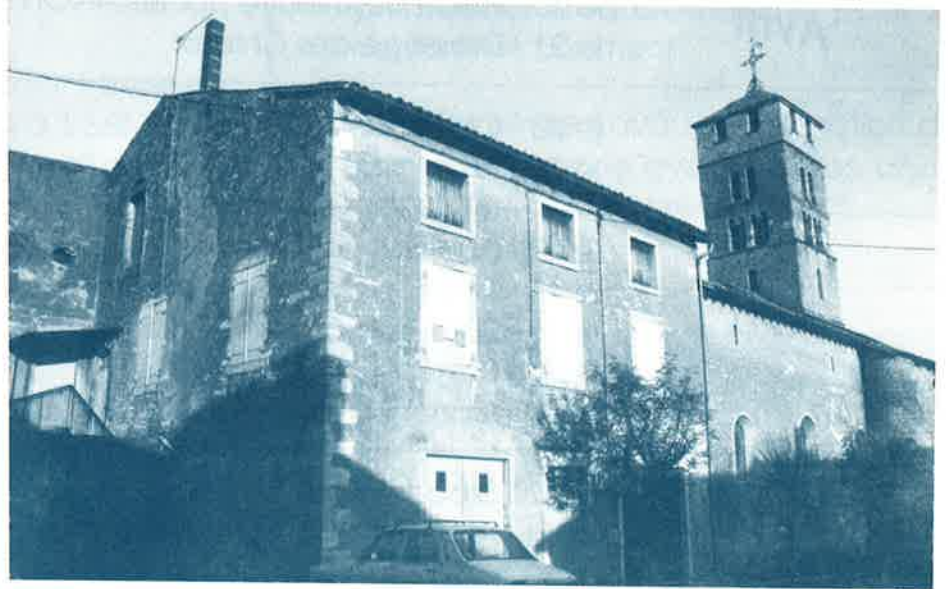
Les travaux seront exécutés avec l'assistance technique de l'O.P.A.C. (office public d'aménagement et de construction).

Une première tranche consistera à réaliser la salle polyvalente :

- montant prévisionnel = 350 000 F.H.T.
- subventions accordées = 140 000 F

- début des travaux : fin 91.

M. le Maire a réuni les présidents de toutes les Associations d'UCHIZY pour leur présenter le projet et recueillir avis et propositions.



5-

AUTRES TRAVAUX PREVUS EN 1991

1- DISSIMULATION DES LIGNES AERIENNES AUTOUR DE L'EGLISE

- lignes téléphoniques : subvention des bâtiments de France : 8 000F.
- lignes électriques : montant des travaux de l'ordre de 250 000F., pris en charge par le Syndicat d'Electrification Mâconnais - Beaujolais.

2 - ZONE ARTISANALE

- la desserte électrique sera réalisée par le Syndicat d'Electrification Mâconnais - Beaujolais,
- le renforcement de l'adduction d'eau potable devant alimenter la zone artisanale sera financé par le Syndicat des Eaux du Haut-Mâconnais. Coût prévisionnel : 1 200 000F.

3 - PONT D'UCHIZY SUR LA SAONE

D'importants travaux de rénovation seront entrepris très prochainement sur cet ouvrage. Coût prévisionnel : 1 800 000F., pris en charge par le Conseil Général.

Détail des travaux dans l'ordre d'exécution :

- renforcement de la maçonnerie

des culées de piles,
- réfection des peintures de l'ossature métallique,

- réfection complète de la chaussée. Il en résultera une **interruption totale de la circulation** sur ce pont **dès le lundi 29 avril** jusqu'au **mercredi 31 juillet** (au plus tard lundi 5 août), sauf

pendant la période **du 7 au 30 juin**, où le passage des tracteurs et remorques sera toléré après accord des ouvriers du chantier, pour le transport éventuel du foin de la prairie d'ARBIGNY. Le Syndicat d'Elevage a été avisé de ces dispositions par un représentant de la Municipalité, lors de la réunion du 11 avril.

Le coloris "vert gazon" a été choisi pour la nouvelle peinture, en concertation entre les municipalités d'ARBIGNY et UCHIZY et les Services de l'Équipement.



CALENDRIERS DES MANIFESTATIONS

Janvier

le 12 - Fête des Conscrits par le Comité des Fêtes
le 26 - Banquets des Chasseurs

Février

le 16 - Boum des Jeunes par les Amis de la Musique
le 17 - Carnaval par les Amis de la Musique
le 23 - Choucroute par le Comité de Jumelage

Mars

le 10 - Fête de la Calaneu Marche organisée par la "Calaneu"

Avril

le 20 - Pièce de Théâtre par les ANONYMES
le 21 - Dressage des Chiens

Mai

le 20 - Concours de Boules U.S.S.
le 26 - Tournoi de Foot U.S.S.

Juin

le 09 - Audition par les Amis de la Musique
le 15 - Réunion Départementale des Comités de Jumelage
le 16 - 20^{ème} Anniversaire de la Société U.S.S.
le 22 - Bal des Pompiers
le 30 - Concours de Pétanque par le Restaurant Scolaire

Juillet

le 07 - Brocante par les Pompiers
le 13 - Fête Nationale par le Comité des Fêtes
le 20 - Concours Tête à Tête (boules) U.S.S.
le 21 - Concours de Pétanque Chasse
le 28 - Voyage des Anciens Combattants

Août

le 04 - Fête et Course Cycliste par Comité Cycliste et Comité des Fêtes
le 05 - Challenge BOURGEOIS (boules) U.S.S.
le 07 - Prix Cycliste de CHARDONNAY
le 11 - Concours Pétanque MARIA STEPHAN
le 24 - Concours Pétanque U.S.S.
le 25 - Challenge H. JOSSERAND (boules)
le 31 - Challenge POMPIERS (boules)

Septembre

le 07 - Tir aux Pigeons Chasse
le 21 - Pièce de Théâtre par les ANONYMES

Octobre

le 05 - Entente BOXERS UCHIZY

Novembre

le 23 - Repas Coopérative Scolaire

Décembre

le 01 - Loto Comité Cycliste et Comité des Fêtes
le 07 - Bal des POMPIERS
le 21 - Arbre de NOEL par les Ecoles -le Comité des Fêtes - la Musique

Janvier

le 11 - Fête des Conscrits par le Comité des Fêtes

D O N S R E Ç U S E N 1 9 9 0

ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE - C.A.T.M.

JOLY François	30,00
TALMARD Jean	30,00
BRUSSON André	30,00
LAFARGE Edmond	500,00
LAGAY Marthe	75,00
GUDEFIN Simone	200,00
.....	865,00

CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

MAIRE Paul	100,00
DEFOY Charles	100,00
GALLORINI Jean	1 000,00
.....	1 200,00

LA BOULE SARRASINE UCHIZY

Mariage JETON - VILLEROT	200,00
--------------------------------	--------

CLUB RENCONTRE ET SYMPATHIE

LE MONTANT DES DONS REÇUS PAR LE CLUB
"Rencontre et Sympathie " en 1990, s'élève à **1 550 F.**
Le club remercie chaleureusement les donateurs :

M ^{me} PRADIER Eléonore
M ^{me} GAUDEZ Marie
M ^{me} SAPIN Adrienne
M. et M ^{me} DANANCHER Eugène
M. et M ^{me} TALMARD Joseph
M. et M ^{me} RAMBAUD Joseph
M. et M ^{me} TALMARD Jean
La famille DESRAY
La famille MARIN
et ceux qui désirent garder l'anonymat

COMITÉ DES FETES

M ^{me} PETIT	200,00
M ^{me} MORET	170,00
Mariage JETON - VILLEROT	200,00
.....	570,00

COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Janvier 1990 à mars 1991	
GRANGER Julie	100,00
CURTIAUD André	100,00
MAZOYER René	50,00
CHEVALIER Claude	100,00
RAMBAUD - CLERC	200,00
BAILLEAU Simone	100,00
Anonyme	7 422,57
NICOLAS Albert	100,00
JOSSERAND H. (portion de foin)	60,00
FAVIER Jacky	100,00
Mariage Lazar - Varraux	194,85
.....	7 626,52

ENTENTE BOXER UCHIZY

Anonyme	500,00
---------------	--------

RESTAURANT SCOLAIRE

GUDEFIN Simone	100,00
Mariage DEBARBIEUX Didier -Drevet Evelyne	160,00
.....	260,00

De janvier 1990 à mars 1991

Dons en nature : légumes, fruits, charcuteries, boissons
CORNU Marcel
JOUVEAUX Roger
LETIENNE Daniel
PUGET Andrée
THEVENARD Roger
NUZILLAT Arlette
CHEVALIER Claude
FLORENCON Anne
PERNOT Guy

COMPAGNIE DES SAPEURS POMPIERS :

Interventions	
- CORNU Marcel (feu)	200,00
- PIPONIER Jean Marc (feu de cheminée)	100,00
- GRATIEN Suzanne (nid de guêpes)	100,00
- SPAY	100,00
- LOCRAZ	100,00
- PENIN René (nid de guêpes)	50,00
- GRIVEAUX (nid de guêpes)	100,00
- Anonyme	60,00
- DUCROT (nid de guêpes)	100,00
- CLERC	50,00
- VARRAUX - LAZAR (nid de guêpes)	300,00
- NOBLET - CHANDELIER (arrimage sapin)	100,00
- LECUELLE Marcel	200,00
- AUBCEUF Pierre "rue du Puits" (feu de cheminée)	100,00

Décès

- LEDUR Henri	200,00
- MIGNARD Marcelle	200,00
- DESRAY Jean	200,00
- BERTRAND Marcel	200,00
- GUDEFIN René	200,00
- OLIVERES Micheline	500,00

Mariage

- MARPAUD Bernard - PONT Simone	165,70
- LAUGERE Jean - Claude - JAMES Annick	241,25
- JETON Georges - VILLEROT Christiane	200,00
- CHAUDAGNE Pierre - JACQUET Marie- Odile	240,00
- DEBARBIEUX Didier - DREVET Evelyne	160,00

Retraite Pompier

- CORNU Henri	100,00
- MARPAUD Roger	100,00
- GAUDEZ Roger	100,00
- THEVENARD Roger	50,00
.....	4 516,95

Sauf erreurs ou omissions, la Compagnie remercie les généreux donateurs et de même pour leur passage pour les calendriers.

RENSEIGNEMENTS UTILES

LA MAIRIE

Secrétariat: **Tél. 85 40 50 20**
ouvert le lundi, mercredi et vendredi
de 17 h 30 à 19 h.
le mardi et jeudi matin
de 10 h 30 à 11 h.

LA POSTE

Tél. 85 40 50 50
ouverture du bureau
du lundi au vendredi
9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
départ du courrier : 16 h 30.
le samedi 9 h à 11 h 30
départ du courrier : 12 h.

PERCEPTION TOURNUS

Tél. 85 51 11 67
ouverture du bureau
Lundi
9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.
du mardi au vendredi
8 à 12 h et de 13 h à 16 h.

POMPIERS

Appeler toujours en premier :
Centre de secours de Mâcon **Tél. 18**
Corps de 1^{ère} intervention UCHIZY

CROIZET J. Claude	Tél. 85 40 54 95
GUYONNET J. Marc	Tél. 85 40 54 07
JEANDIN Roland	Tél. 85 40 51 50

GENDARMERIE

avenue de la Résistance à TOURNUS
Tél. 85 51 12 34

RESEAU D'EAU POTABLE

En cas de fuite sur le réseau public d'eau potable, prévenir la S.D.E.I.
Espace des Berthillers - 50 chemin du bois
d'Allier 71850 CHARNAY-les-MACON
Tél. 85 29 99 24

ELECTRICITÉ

Renseignement clientèle E.D.F.
avenue de la Résistance
Tél. 85 51 02 34

MARCHÉ

Tous les dimanches matins,
place de la Fontaine

RAMASSAGE ORDURES MÉNAGÈRES

Le lundi pour l'ensemble de la Commune
sortir vos poubelles le dimanche soir ou le
lundi matin avant 6 h.

SAVOIR POUR SAUVER

3 numéros de Téléphone :
SAPEURS POMPIERS : 18
POLICE, GENDARMERIE : 17
SAMU, SMUR : 15

**Un autocollant
pour améliorer la sécurité.
Apposez-le
dans votre véhicule...!**





B

UCHIZY

Je vous envoie

Mes Amitiés